

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero  
**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft  
**Band:** 6 (1892)  
  
**Artikel:** Armoiries du canton de Neuchâtel  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-744521>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

bewaffnete Krieger im Ringelpanzer, mit Eisenhaube, Schwert und Schild.

Die langen dreieckigen Schilde, welche die Krieger am Arm oder auf der Schulter tragen, gewähren Deckung bis zum Knie; sie sind eingefasst von einem aus Kreuzchen oder romanischen Ranken bestehenden Rand, der ein metallisches Beschläge nachahmt und nicht mit dem heraldischen Schildesrand zu verwechseln ist. Ehemals waren diese Sculpturen zweifellos bemalt, und die Schilde waren wohl durch Farben unterschiedlich gekennzeichnet. Nur bei einem Krieger ist in Relief eine heraldische Figur, ein aufrechter Löwe als Schildbild dargestellt. Die Umrisse des Tieres sind noch nicht heraldisch stylisirt, vielmehr nähert sich die Zeichnung noch den wirklichen Formen des natürlichen Löwen; kein gähnender Rachen, keine offenen Krallen verraten den angriffslustigen Löwen, wie er uns aus späteren Wappen bekannt ist. Auch die Mähne ist nicht einmal angedeutet, kurze geritzte Striche nur bezeichnen das Fell und bedecken den ganzen Leib; die Zunge ist nicht sichtbar.

Wir haben es hier mit einer sehr altertümlichen, unbeholfenen Darstellung des schwäbischen Wappentieres zu thun, mit der Form des Löwen, ehe er zu dem wilden und phantastischen Tier umgeschaffen ward, die uns der Schild von Seedorf und die Wappen der Habsburger und Kyburger Tumbæ zeigen.

Dr E.-A. St.

## ARMOIRIES COMMUNALES DU CANTON DE NEUCHÂTEL



A publication du tableau dont parle le premier article de ce numéro a été annoncée aux Communes intéressées par la circulaire suivante du département de l'Intérieur qui constitue un document héraldique neuchâtelois :

L'avènement du nouveau régime communal, en groupant dans une seule administration et dans une action commune des intérêts locaux que séparait auparavant un dualisme fâcheux, en donnant à la famille communale une cohésion qui lui manquait et en faisant participer tous les

habitants indistinctement à la gestion de tous les biens et de tous les intérêts locaux, a provoqué dans toutes nos communes un épanouissement réjouissant de la vie locale.

Le sentiment de l'individualité morale et politique, qui s'était un peu effacé dans les luttes égoïstes et stériles qui se perpétuaient dans la plupart des communes entre les ressortissants et les non-ressortissants, du rôle que la commune est appelée à jouer dans l'ordre politique et économique général et qui correspond à celui que joue la famille dans l'ordre social, s'est réveillé et s'est manifesté par un zèle nouveau pour toutes les choses intéressant la commune, ses origines, son histoire, son autonomie, son développement.

L'une de ces manifestations a été, dans toutes les communes qui n'en possédaient pas encore, le choix de marques distinctives ou *d'armoiries* présentant, par les emblèmes dont elles sont composées, une signification historique et locale et destinées à sceller les actes et la correspondance de la commune et à être représentées sur les édifices publics et sur le drapeau communal.

Dans les communes qui avaient déjà des armoiries rappelant des traditions et des faits historiques, les administrations communales ont pris soin de les faire revivre par une reproduction fidèle.

Toutes nos communes possèdent donc aujourd'hui des armoiries, de sorte que nous nous trouvons en présence d'armoiries communales qui appartiennent à trois catégories distinctes : 1° les armoiries d'origine ancienne ou de possession immémoriale, datant du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle et symbolisant d'antiques traditions, d'anciens faits se rattachant à l'histoire du pays ou de la commune. Neuchâtel, Landeron, Boudry, Valangin, Cressier, Môtiers, Colombier, Rochefort et Lignières.

(Ce sont des armes empruntées aux Comtes de la branche aînée de la maison de Neuchâtel ou de la branche cadette, aux Seigneurs de Colombier et Rochefort, ou concessionnées par Henri d'Orléans, Lignières).

2° Les armoiries créées postérieurement, soit dans la période du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle (1874). Ce sont :

Auvernier, Bevaix, Brot-Dessous, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges, Peseux, Couvet, Fleurier, Noiraigue, Travers, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fontaines, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Le Pâquier, Savagnier, Villiers, Le Locle, Les Brenets, La Brévine, Brot-Plamboz, La Chaux-du-Milieu, Les Ponts-de-Martel, La Chaux-de-Fonds, Les Planchettes, La Sagne.

3° Les armoiries nouvelles adoptées depuis la mise en vigueur de la loi sur les communes et qui marquent cette dernière époque de transformation dans nos institutions communales :

Cornaux, La Coudre, Enges, Hauterive, Marin-Epagnier, Saint-Blaise, Thielle-Wavre, Bôle\*, Corcelles-Cormondrèche, Cortaillod, Vaumarcus-Vernéaz, Les Bayards, Boveresse, Buttes, La Côte-aux-Fées, Saint-Sulpice, Les Verrières, Cernier, Boudevilliers, Chézard-Saint-Martin, Fenin-Vilars, Saules, Fontainemelon, Montmollin, Le Cerneux-Péquignot, Les Eplatures.

Ce sont toutes ces armoiries que M. Maurice Tripet, sur notre désir, a dessinées et groupées avec le soin et la fidélité qui distinguent ses travaux, dans un beau tableau colorié que toutes les communes voudront posséder et qui viendra heureusement décorer la salle des délibérations communales.

Ce tableau dont les emblèmes reflètent la physionomie particulière et les caractères spéciaux de nos agglomérations communales ou symbolisent des faits importants et décisifs dans leur existence, résume et évoque dans une seule page toute l'histoire si variée de notre pays et de ses institutions.

C'est à ce titre surtout qu'il a sa place marquée dans les locaux où sont appelées à siéger et à délibérer nos autorités communales.....

Agréez, etc.

*Le chef du Département,*

COMTESSE.

\* Les armoiries de Bôle, Cortaillod, Chézard et Fenin appartiennent en réalité à la seconde catégorie, les récents arrêtés de ces communes n'ayant fait que fixer les émaux ou le nombre des pièces qui précédemment offraient des variantes ou apporté des amplifications aux armoiries anciennes.

## MANUSCRITS HÉRALDIQUES

Il importe que la Société d'héraldique et son organe renseignent les membres sur tous les matériaux héraldiques contenant des armoiries se rattachant à la Suisse; nous nous efforcerons de signaler tout ce qui, dans ce domaine, ne doit pas nous échapper; aujourd'hui, grâce à l'obligeance de MM. Warnecke et Hildebrand, à Berlin, nous pouvons publier (voir planche coloriée) un fac-simile des armoiries de Neuchâtel et de Valangin, tirées d'un « Codex » qui, à en juger par l'écriture des noms, remonterait à la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Sur la première page se trouve une seule armoirie avec la signature François Bayhart; ce doit être là le nom de l'auteur ou tout au moins celui du premier propriétaire; comme le prouve un *ex-libris*, ce manuscrit appartenait au siècle passé au comte Ambrosius v. Viermundt.

Maurice TRIPET.

*Ce numéro est accompagné de deux planches.*